



Le patron de Vision 4 et son poulain Bruno Bidjang répondent d'une partie des propos tenus contre Olivier Mangan, consultant connu des milieux du pouvoir. Proprement lynché dans deux éditions consécutives de «Tour d'horizon», émission sulfureuse de la télévision de l'homme d'affaires, le plaignant a saisi le tribunal correctionnel de Versailles pour laver son honneur. Il se donne du temps pour faire de même dans l'avenir devant la justice camerounaise.

Alors qu'il est incarcéré depuis bientôt trois mois à la prison principale de Yaoundé, M. Jean-Pierre Amougou Bélinga, président directeur général (PDG) de Vision 4 Télévision SA, devrait comparaître le 15 mai dernier à 14h devant la 8e chambre (3e section) du Tribunal correctionnel de Versailles en France. Avant ses déboires judiciaires nés de la mort sauvage de Martinez Zogo, sa télévision s'était déjà occupée à sa façon de M. Oliver Mangan, personnalité connue des milieux huppés de Yaoundé, qui a choisi de saisir la justice française pour laver son honneur. Naturellement, le PDG de Vision 4 n'a pas honoré le rendez-vous de Versailles, ni même aucun de ses avocats. La suite de la procédure judiciaire a été renvoyée au 16 octobre 2023 pour l'ouverture des débats.

Dans cette affaire, le patron du groupe l'Anecdote est poursuivi pour deux infractions : «diffamation portant sur l'orientation sexuelle» et «injures visant l'orientation sexuelle». Auteur principal présumé desdites infractions en sa qualité de président de Vision 4, il a pour

coprévenu M. Bidjang Oba'a Bikoro Bruno François, plus connu sous le diminutif de Bruno Bidjang. Ce dernier répond de complicité des deux infractions visant son patron. Les faits du procès se rapportent aux propos tenus par Bruno Bidjang au cours de deux émissions consécutives du programme incandescent de la chaîne dénommé «Tour d'horizon». En fait, dans leur inclination habituelle à régler les comptes de leur patron sur les ondes de sa télévision, M. Bidjang et certains de ses collègues avaient pris à partie M. Mangan les 16 et 17 mai 2022. C'est pour cela que le PDG et son poulain sont ciblés par la procédure française, en attendant la suite.

En mai 2022, M. Amougou Bélinga et quasiment toute la rédaction de Vision 4 étaient en croisade contre certains responsables de l'Administration fiscale du Cameroun pour avoir reçu deux Avis de mise en recouvrement (AMR) d'une valeur globale de presque 29 milliards de francs consécutifs à des contrôles fiscaux réalisés dans certaines de ses entreprises. En dehors de la plainte déposée contre neuf (9) inspecteurs des impôts qu'il accusait de corruption, de concussion et de trafic d'influence (affaire en cours), l'homme d'affaires avait lancé une vaste campagne médiatique de dénigrement contre le directeur général des impôts (DGI) et ses collaborateurs. Le PDG de Vision 4 recevait à cette occasion le soutien de diverses associations se réclamant notamment de son groupe ethnique. En réaction, un «mémoire» des ressortissants du septentrion avait été mis en circulation. Il prenait pour sa part fait et cause pour le DGI, alors violemment attaqué.

Noms d'oiseau...

Dans les éditions de «Tour d'horizon» des 16 et 17 mai 2022, les quatre mousquetaires de Vision 4 désignaient Olivier Mangan comme l'auteur de ce qu'ils appelaient «tract» des ressortissants du septentrion. Bruno Bidjang et ses collègues trouvaient l'occasion de le traiter de tous les noms d'oiseau. Ainsi, le plaignant d'aujourd'hui était qualifié par Mathieu Ekong, le présentateur de l'émission, «d'imposteur démasqué», de «félon», de «maître chanteur aux abois et en quête de positionnement», d'un individu «au centre de plusieurs scandales de mœurs, notamment ceux relatifs aux pratiques de l'homosexualité». Le présentateur de Tour d'horizon appelait même à l'interpellation du mouton noir du jour pour «atteinte aux valeurs de la République».

Martial Tadhé Owona, second intervenant de l'émission, apportait sa pierre à la destruction de l'image de M. Mangan en publiant de prétendues révélations contenues dans une soi-disante «mise en garde» adressée par le «peuple du grand Nord» au plaignant. Parlant de M. Mangan, il affirmait que «son bailleur l'a vu pour la dernière fois il y a trois ans parce qu'il arrive chez lui à 1h du matin et repart à 5h» parce qu'il ne payerait pas son loyer depuis un moment. «On apprend qu'il a essayé de se faire recruter comme gigolo de l'épouse d'une personnalité de la République décédée aujourd'hui, mais même le chien de la maison l'a chassé», poursuivait-il. Il ajoutait qu'il s'agit d'un «sinistre individu... Une erreur sociale qui doit être corrigée d'une manière ou d'une autre». «Quand vous avez grandi dans la boue et les égouts et que vous avez parfois une éducation de marécage, d'élobi, pour parler terre à terre... il est très difficile qu'on vous redresse.»

Quant à Bruno Bidjang, il va aller dans tous les sens : «Vous n'avez jamais flirté avec le milieu universitaire... Je voudrais mettre au défi ce monsieur de citer un seul nom de ses camarades

d'université... L'imposture a commencé depuis l'enfance... Les gens ne croient plus à ce genre d'imposteur... Quand un monsieur, pour ceux qui croyaient en ce qu'il disait, n'a plus d'activité, ... le monsieur est devenu aujourd'hui un oiseau de mauvaise augure... Il déambule à longueur de journée sans 400 mille francs pour payer son loyer... C'est un monsieur dont l'imposture est démarquée... Il se fait passer pour le futur Dgsn... Le Dgre voulait l'enfermer, il était venu pleurer chez le PDG Amougou Belinga...».

L'apprenti-journaliste ne s'arrête pas en si bon chemin : «Le monsieur ne peut plus faire les déplacements pour aller en France, pour aller suivre ses différents traitements, notamment parce qu'il faut le rappeler, il a couché avec la femme d'une personnalité. La personnalité en question a juré par tous les dieux que ce monsieur ne va plus réagir comme un homme et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a fait trois mariages. Et les mariages n'ont jamais prospéré parce que les femmes après ont découvert que c'est un monsieur tout simplement impuissant. Et alors, on se pose la question : comment un homme impuissant peut faire des enfants ? Si vous devenez impuissant et que vous faites le chantage à certaines personnalités, on comprend bien d'où vous êtes rangé». Il évoquera aussi (et on est loin d'être exhaustif) de «dizaines de plaintes en souffrance» contre M. Mangan, émanant, prétendait-il, des «familles qui le soupçonnent de pratiques homosexuelles».

You Tube

En montant la citation directe déposée à la 8e chambre correctionnelle du Tribunal de Versailles, que Kalara a consultée, son avocat, Me Christian Ntimbane Bomo, s'est contenté des propos de M. Bidjang touchant à l'orientation sexuelle supposée de son client pour inviter M. Amougou Bélinga et son poulain à se défendre. La déclaration en cause, qui constitue la diffamation à caractère homophobe, selon l'avocat, est celle où il parle des familles qui soupçonneraient son client «de pratiques homosexuelles». Et les propos caractéristiques de l'injure à caractère homophobe, quant à eux, sont les suivants : «C'est un monsieur tout simplement impuissant... Si vous devenez impuissant et que vous faites le chantage à certaines personnalités, on comprend bien d'où vous êtes rangé». Pour chacune des deux infractions, les prévenus sont passibles en France d'un an d'emprisonnement et de 45.000 euros (près de 29,5 millions de francs) d'amende. M. Mangan espère pour sa part des dommages et intérêts qu'il a déjà situés à hauteur de 160.000 euros (près de 105 millions de francs), en cas de condamnation de ses adversaires.

Une question surgit tout de même : pourquoi M. Mangan, qui vit au Cameroun, a-t-il décidé de s'adresser à la justice française pour espérer laver son honneur plutôt qu'aux juridictions nationales ? La réponse est contenue dans la citation-directe : les programmes en cause ont aussi été diffusés sur la toile, notamment à travers You Tube, où ils sont accessibles par la forte communauté camerounaise installée en France. Mais le consultant n'exclut pas de se tourner vers la justice camerounaise pour se plaindre d'une bonne partie des faits restés en veilleuse. Il dispose pour cela d'un délai de trois ans depuis la diffusion des émissions à problème. L'offensive de M. Mangan prend corps alors que M. Amougou Bélinga est incarcéré et que certains de ses soutiens bien connus se trouvent politiquement affaiblis.

Ref: Kalara
